

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2013

Nombre de conseillers en exercice : **18**
Nombre de conseillers présents : **11**
Nombre de conseillers de votants : **15**

Date de la convocation : **29 avril 2013**
Date d'affichage de la convocation : **29 avril 2013**

L'an deux mil treize, le sept mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

Étaient présents : MM. RUELLAN Jean-Claude, BARBY Éric, MONTIGNÉ Claude, LEFEUVRE André, BESSIN Pascal, RÉGEARD Loïc, BEDEL Didier, CROQUISON Sébastien, NIVOL Nadine et HOUIT Yolande

Absents excusés : Mme GRIMBELLE Hélène (a donné procuration à M. BARBY Eric), GASCOIN Laurence (a donné procuration à M. CROQUISON Sébastien), DESHAYES Jean-Yves (a donné procuration à M. RÉGEARD Loïc) et MASSON Jean-Paul (a donné procuration à M. MONTIGNE Claude).

Absents : MM. SAUVEUR Patrice, de LORGERIL Olivier et Mme ROZE Marie-Paule.

Un scrutin a eu lieu ; M. LEFEUVRE André a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2013
 - Élection du secrétaire de séance
- 1- Location du garage de la Poste : association « Temps Danse »
 - 2- Réflexion sur l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques
 - 3- Résultats du marché concernant les travaux d'assainissement (rue du bourg, rue de Lorgeril, rue du Stade et rue Chateaubriand)
 - 4- Participation en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation (maintien de salaire)
 - 5- Gestion du personnel : avancements de grade
 - 6- Avancement des travaux : école, lotissement « Les Rives du Parc » et presbytère
 - 7- Informations et questions diverses

I- LOCATION DU GARAGE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (N°25-2013)

Le garage de l'ancienne Poste étant disponible et réhabilité, il pourrait être remis en location. M. Michel, de l'association « Temps danse » est intéressé par ce dernier. Il convient de fixer le montant du loyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de cette location à 240 € par an soit 20 € / mois,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment le bail de location.

II- RÉSULTATS DU MARCHÉ CONCERNANT LA MODERNISATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (N°26-2013)

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 29 avril 2013 à 14 heures pour l'ouverture des plis du marché concernant les travaux de modernisation du réseau des eaux usées. Le cabinet D2L, maître d'œuvre, a vérifié la pertinence des offres reçues.

Le contrôle des offres n'a pas fait ressortir d'erreur de calcul. L'écart entre l'estimation et les offres les moins-disantes s'est fait principalement sur le prix des tranchées. Il a été demandé aux deux entreprises les mieux placées de confirmer par un planning détaillé leur possibilité de terminer les travaux sur la route départementale au plus tard fin juillet 2013, en sachant qu'un plan de retrait de l'amiante est à mettre en place et que le délai d'instruction est d'un mois. La validation de ce plan de retrait conditionne ainsi le démarrage des travaux.

Il s'avère que le planning de l'entreprise TPCE est plus pertinent que celui de l'entreprise LEMÉE TP. Il prend bien en compte le délai d'un mois d'instruction du plan de retrait par les services compétents. Un début du volet administratif au 17 juin comme l'indique l'entreprise LEMÉE TP ne permet pas un démarrage des travaux au 1^{er} juillet. Suivant l'offre de LEMÉE TP, les travaux sur la route départementale ne seront pas terminés fin juillet. A l'inverse, l'offre de TPCE permettra de libérer la route départementale à cette date.

Vu la délibération n°15-2013 du 26 mars 2013 portant sur le lancement du marché relatif à la modernisation du réseau d'assainissement,

Entendu cet exposé, et suivant la proposition de la Commission d'Appel d'Offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise TPCE qui s'élève à 151 630 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment l'acte d'engagement.

III- PROCÉDURE DE PRÉVOYANCE DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE LABELLISATION – MAINTIEN DE SALAIRE (N°27-2013)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Monsieur le Maire propose que, dans le domaine de la prévoyance, la commune participe au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire, et ce à partir du 1^{er} juillet 2013.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la participation de la commune destinée à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents communaux,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de saisir l'avis du Comité Technique Paritaire dans le cadre de cette procédure de labellisation,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

IV- GESTION DU PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE (N°29-2013)

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire en juin prochain, concernant la détermination des ratios promus / promouvables,

Vu les possibilités d'avancement de grade 2013 de certains agents territoriaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 18 mars 2013,

Considérant que l'agent concerné remplit toutes les conditions,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'avancement de grade suivant :

Agent	Grade actuel (poste à supprimer)	Avancement de grade (poste à créer)	Date d'effet
Mme Blanchard Ginette	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	01.01.2013

Le poste correspondant au nouveau grade sera ainsi créé. Parallèlement, le poste correspondant à l'ancien grade sera supprimé. Ces changements feront l'objet d'une délibération récapitulant ces modifications (tableau des effectifs).

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'arrêté individuel et tous les documents se rapportant à ce dossier.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

V- GESTION DU PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE (N°30-2013)

Vu la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au grade d'attaché territorial B vers A au titre de l'année 2013 (arrêté n°13-34),

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A réunie le 21 janvier 2013,
Considérant que l'agent concerné remplit toutes les conditions,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** les avancements de grade suivants :

Agent	Avancement de grade (poste à créer)	Date d'effet
Mme Goussé Anne-Marie	Attaché territorial	01.01.2013

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'arrêté individuel et tous les documents se rapportant à ce dossier.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1- Point sur les travaux

- **Ecole** : la charpente sera posée à partir du 13 mai 2013
- **Lotissement « Les Rives du Parc »** : pose des réseaux souples début juin
- **La maison du presbytère (ancien patronage)** : les travaux ont débuté lundi 6 mai 2013
- **Numérotation des villages** : la signalisation va être posée début juin (des intérimaires vont être embauchés à la Communauté de communes de la Bretagne Romantique). Un agent communal accompagnera l'équipe communautaire.
- **Aire de covoiturage** : la terre va se tasser progressivement. Une jachère fleurie sera semée.

- 2- **Désignation des noms des rues du futur lotissement « Les Rives du Parc »** : anciens maires, premiers instituteurs par exemple en précisant leur qualité (maire, résistant...).

- 3- **Fête locale** du 19 mai 2013

- 4- **Information à communiquer sur le bulletin municipal** : interdiction de brûler des bâches plastiques. Des collectes sont organisées par les organismes agricoles.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur André BLANCHARD déclare la session close.

La séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Vu le Maire,

Compte-rendu affiché le 15 mai 2013